



Saisie immobiliere et vente amiable

Par **sab51100**, le **16/06/2016** à **22:02**

Bonsoir,

Suite à une séparation et le non paiement des mensualités une saisie immobilière avec vente aux enchères à la barre est en cours.

Il nous ai possible de vendre à l'amiable.

Nous avons trouvés un acheteur qui à eut son financement.

Le notaire nous a contacté pour nous signaler que la vente amiable serai compliquée visiblement car l'avocat du créancier demande des frais taxés aux acquéreurs!! Les acheteurs n'étant pas au courant de ça ni même nous cela compromet fortement la vente (Ce fût déjà compliqué de trouver un acheteur au vue de la multitude de bien immo en vente et la chute des prix de l'immobilier).

Notre notaire n'a jamais vu faire ça auparavant!

pouvez vous m'éclairer sur ces frais taxés? Sont t'il systématiques?

Merci pour votre réponse car je suis totalement perdue.